



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 41**  
**Hebdomadaires régionaux de l'Outaouais**

### Projet d'agrandissement de la marina de Hull à Gatineau

#### LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 22 MARS À GATINEAU

**Québec, le 7 mars 2017** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement de la marina de Hull à Gatineau* par Club Yachting Portage Champlain inc. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 22 mars 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle Champlain B de l'Hôtel Best Western Plus, 131, rue Laurier à Gatineau**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 21 avril 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 avril 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, à Gatineau**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### LE PROJET

La marina de Hull est située au confluent de la rivière des Outaouais et de la rivière Rideau. Le Club de Yachting Portage Champlain, communément appelé la marina de Hull, propose d'agrandir les installations de la marina. La marina peut actuellement accueillir 99 bateaux. Le projet d'agrandissement de la marina permettrait d'accueillir ultimement 200 embarcations, dont 20 bateaux de plaisanciers-touristes. L'agrandissement proposé entraînerait la reconfiguration des quais de la marina et permettrait de moderniser et de maximiser les installations. Présentement, il y a environ 430 m de quai pour 99 places alors que la nouvelle configuration de la marina projetée environ 600 m de quai pour 200 places.

La phase initiale des travaux serait complétée en 2017 et offrirait 42 places à quai supplémentaires alors que la deuxième phase serait complétée en 2018 avec l'ajout de 36 places. Toutefois, la dernière phase qui accueillerait jusqu'à 23 places de plus serait réalisée uniquement si la demande le justifie. Un total de 127 blocs de béton devraient être déposés sur le lit de la rivière pour servir d'ancrage à l'ensemble des quais flottants. Par ailleurs, il n'y aurait pas de travaux de dragage ou d'autres travaux dans le lit de la rivière.

Le coût du projet est estimé à 1,5 M\$.

### **Les répercussions prévues par le promoteur**

Selon l'étude d'impact, les répercussions seraient principalement liées à la mise en place des blocs de béton, à la présence de l'infrastructure et à l'augmentation de la navigation et de l'achalandage. Les principales répercussions du projet sur le milieu biophysique concernent les espèces fauniques et floristiques, la qualité de l'eau, l'habitat du poisson et les berges. Selon le promoteur, la seule nuisance qui est à considérer concerne l'habitat du poisson en raison de l'empiètement sur le lit de la rivière sur une superficie d'environ 644,75 m<sup>2</sup>.

Pour le milieu humain, le promoteur souligne que les principales répercussions découlent de la présence de l'infrastructure et de l'augmentation de la navigation, de l'achalandage et de la circulation à la phase d'opération et d'entretien. Les principales répercussions du projet sur le milieu humain concernent la qualité de vie du milieu environnant, la circulation routière, cycliste et piétonnière, les résidences et commerces, le climat sonore et le paysage. Enfin, certaines de ces répercussions s'avèrent positives à la phase d'opération, notamment en ce qui concerne les activités récréotouristiques et économiques régionales.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 21 avril 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [marina-hull@bape.gouv.qc.ca](mailto:marina-hull@bape.gouv.qc.ca).